



# Comment calculer les droits d'enregistrement lors d'une mutation de fonds de commerce ?

Vérfifié le 19 octobre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La vente d'un fonds de commerce ou de clientèle commerciale ou civile (pour les notaires, architectes, médecins, etc.) est soumise à des mentions obligatoires, des formalités d'enregistrement et de publicité, et au paiement de droits de mutation.

## Déclaration de mutation

Dans le mois qui suit l'acte de cession ou l'entrée en possession du fonds (mutation à titre onéreux), l'acquéreur du fonds de commerce (ou de la clientèle) doit effectuer son enregistrement auprès du service des impôts (SIE).

La démarche s'accompagne de la déclaration de la mutation du fonds de commerce (ou de clientèle).

### Déclaration de mutation de fonds de commerce ou de clientèle

- Ministère chargé de l'économie

Autre numéro : 2672

Accéder au  
formulaire ↗

(<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2672-sd/extrait-dacte-de-mutation-de-fonds-de-commerce-ou-de-clientele>)

## Droit d'enregistrement

Si la valeur du fonds dépasse 23 000 €, l'acheteur doit verser un droit d'enregistrement et des taxes additionnelles. Les sommes sont perçues sur le prix hors TVA, augmenté des charges, ou, si elle est supérieure, sur la valeur vénale.

Droit d'enregistrement et taxes additionnelles pour les mutations à titre onéreux de fonds de commerce ou de clientèle (en pourcentage sur chaque fraction taxable)

Valeur taxable	Droit budgétaire	Taxe départementale	Taxe communale	Total
Entre 23 000 € et 107 000 €	2 %	0,60 %	0,40 %	3 %
Entre 107 001 € et 200 000 €	0,60 %	1,40 %	1 %	3 %
Supérieure à 200 000 €	2,60 %	1,40 %	1 %	5 %

Le montant minimum des droits d'enregistrement est de 25 €.

Le taux du droit budgétaire est réduit de 2 % à 0 % jusqu'à 107 000 € pour les acquisitions de fonds de commerce et de clientèles réalisées dans les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE) et les zones de revitalisation rurale (ZRR).

L'acheteur doit s'engager à maintenir l'exploitation du bien acquis pendant au moins 5 ans.

## Exonération

Les ventes de marchandises neuves incluses dans la cession ou l'apport en société d'un fonds de commerce ou cédées dans le cadre d'une convention de successeur sont exonérées du droit d'enregistrement et des taxes additionnelles lorsqu'elles donnent lieu à perception de la TVA.

Il s'agit des :

- biens qui sont l'objet direct du commerce exploité dans le fonds, destinés à être vendus ;
- matières premières qui entrent dans la fabrication.

Si elles ne sont pas soumises à TVA, les marchandises neuves garnissant le fonds sont assujetties à un droit de 1,50 % et doivent être désignées et estimées article par article dans un inventaire détaillé et estimatif.

Toutefois, certaines cessions de marchandises neuves qui sont dispensées du paiement de la TVA sont susceptibles de ne pas être soumises au droit d'enregistrement.

### Mutation de fonds de commerce ou de clientèle : état du matériel et des marchandises neuves cédées

- Ministère chargé des finances

Autre numéro : 2676-SD

Accéder au  
formulaire

(<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2676-sd/etat-du-materiel-et-des-marchandises-neuves-cedeas>)

#### Textes de référence

- **Code général des impôts : articles 719 à 723** [↗](http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006197310&cidTexte=LEGITEXT000006069577) (<http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006197310&cidTexte=LEGITEXT000006069577>)  
*Régime fiscal des mutations de fonds de commerce*
- **Code général des impôts : article 674** [↗](http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006310182&cidTexte=LEGITEXT000006069577) (<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006310182&cidTexte=LEGITEXT000006069577>)  
*Minimum de perception*

#### Services en ligne et formulaires

- **Déclaration de mutation de fonds de commerce ou de clientèle** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14231>)  
Formulaire
- **Mutation de fonds de commerce ou de clientèle : état du matériel et des marchandises neuves cédées** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R19112>)  
Formulaire

#### Pour en savoir plus

- **Cession de fonds de commerce** [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/4732) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/4732>)  
*Ministère chargé des finances*